

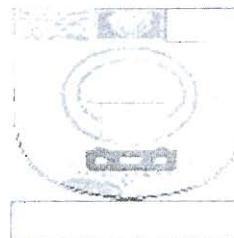
FC N° D2973/2021/NSM/CKKEM/CR-OU

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Pax Travail Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM

COMMUNE DE KEKEM



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work- Fatherland

WEST REGION

UPPER-NKAM DIVISION

KEKEM COUNCIL

DECISION N° 06/D/F/F.33/CKKEM/MO/2021 du **03 AOUT 2021**.....

Portant attribution de la Lettre-commande relative à l' AVIS DE CONSULTATION N° 01/DC/CKKEM/CIPM/2021 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE KEKEM, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST.

MAITRE D'OUVRAGE ET AUTORITE CONTRACTANTE : Maire de la Commune de Kékem

FINANCEMENT : Budget de Fonctionnement – Exercice 2021

Le Maire de la Commune de Kékem, Autorité Contractante,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 08 Août 2013 ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;

Vu la circulaire n° 003/CAB/PM du 31 Janvier 2011 portant sur les modalités de changements des conditions économiques des marchés publics ;

Vu la Circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes subventionnés, pour l'exercice 2021;

Vu la décision n° 00446/D/MINMAP/SG/DAJ du 20 Juillet 2016 constatant la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres relatif à l'acquisition des fournitures pédagogiques et scolaires ou paquet minimum des écoles primaires publiques de la commune de Kékem, Département du Haut-Nkam.

Vu le rapport d'ouvertures des offres ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée dans le rapport d'ouverture des plis du 30 Juillet 2021.

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : La Lettre-commande, objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après désigné :

N° LOT	DENOMINATION	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC (En FCFA)	DELAI D'EXECUTION
1	FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE KEKEM, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST.	ETS LES QUATRE ETOILES PLUS § BTP.	10 963 131	Trente (30) Jours calendaires.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP/OUEST ;
- PREFET/HT-NKAM ;
- DDMINDDVEL/ HT-NKAM ;
- DDMINMAP/HT-NKAM ;
- DDMINEPAT/HAUT-NKAM ;
- DIAEB/KEKEM ;
- PRESIDENT CIPM/CKKEM ;
- INTERESSES ;
- AFFICHAGE/ARCHIVES.

